

The background of the entire page is an aerial photograph of a dense evergreen forest, likely spruce or fir, with a dark, moody color palette of deep greens and blacks.

PH

Philippe Hottinguer
Gestion



ABACUS GREEN DEAL

Rapport d'impact positif
2022



Table des matières :

1

Notre fonds Abacus Green Deal

2

Notre objectif de gestion

3

Notre vision d'impact

4

Notre processus Abacus

5

Notre fonds thématique et à impact : fonds article 9 légitime

6

Nos thématiques d'investissement

1 Notre fonds Abacus Green Deal

Le 30 juin 2022, en partenariat avec Dôm Finance, nous avons lancé Abacus Green Deal, notre fonds thématique et à impact « Vert », conforme à l'article 9 SFDR. Le fonds est composé d'une cinquantaine de titres européens de toutes capitalisations et se compare à l'indice Eurostoxx NR. Il répond aux standards d'exigence d'une approche ESG significativement engagée et vise à obtenir de la performance tout en générant un impact extra-financier positif.

Le fonds s'efforce à atteindre l'alignement sur l'Accord de Paris (trajectoire 2°C). Ses investissements sont réalisés selon la méthodologie Abacus sur cinq thématiques liées à la transition énergétique et écologique : la production d'énergie, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, les ressources durables et les technologies innovantes.

Signatory of:



Part I : FR0014008KI9

Part R : FR0014008KJ7

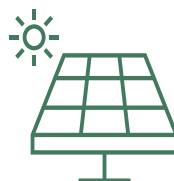
2 Notre objectif de gestion



Article 9
SFDR



Gestion Impact
engagée



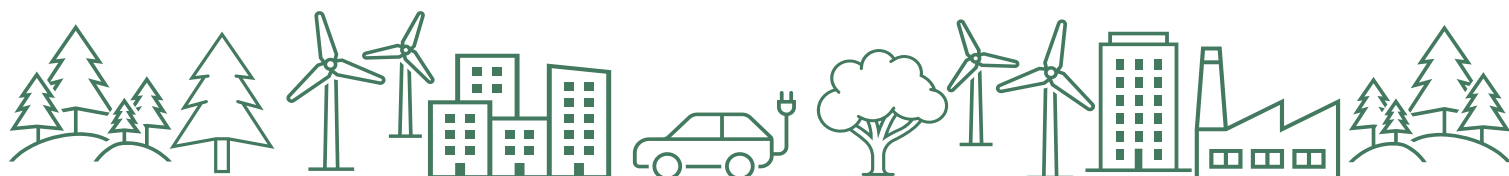
Fonds
thématique



Stratégie
ISR

L'objectif d'investissement du fonds est déterminé au sens de l'article 9 du Règlement Disclosure. Notamment, au sein de l'univers d'investissement, sont privilégiées des actions de petites, moyennes et grandes entreprises européennes dont les activités sont liées au développement durable et à la transition écologique et énergétique.

Le fonds vise à réaliser une performance nette supérieure à l'Eurostoxx sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Les choix d'investissements privilégieront les entreprises de l'Union européenne de toutes capitalisations boursières supérieures à 100 M€.



3 Notre vision d'impact

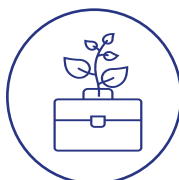
Chez Philippe Hottinguer Gestion, nous définissons l'impact selon une stratégie d'investissement socialement responsable, qui contraint la gestion au même titre que l'analyse financière et qui veille à encourager et maximiser l'impact positif intentionnel, mesurable et additionnel. Nous nous efforçons d'intégrer au mieux cette approche dans notre gestion de portefeuille. Toutefois, nous sommes conscient que la corrélation directe entre les décisions d'investissement et un impact tangible est difficile à démontrer.



Intentionnalité

MAXIMISER L'IMPACT POSITIF

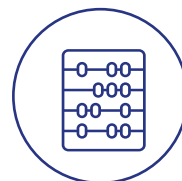
- Sélection basée sur les indicateurs d'impact et de durabilité
- Thématiques d'investissement axées sur le développement durable
- Engagement afin d'encourager l'impact



Additionnalité

ALLER PLUS LOIN QUE « BUSINESS AS USUAL »

- Sélection basée sur l'implication de l'entreprise dans le changement
- Impact direct et évident de l'activité



Mesurabilité

CRÉER L'IMPACT FIABLE ET TANGIBLE

- Suivi régulier des KPIs d'impact et de durabilité
- Transparence d'impact: rapports mensuels et annuels



4 Notre processus Abacus

Notre mission est d'investir de manière responsable, afin de créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes. Notre approche propriétaire de gestion repose sur un processus d'investissement discrétionnaire appelé « Abacus » visant à offrir la meilleure performance ajustée au risque. Elle est basée sur la méthode « buy and hold » et intègre une stratégie ESG compréhensive. Notre gestion fait preuve d'une flexibilité, d'une réactivité et d'une créativité permettant d'anticiper les nouveaux enjeux qui se présentent dans un monde en constante évolution.

1^{er} focus ESG à la définition de l'univers investissable

Politique d'exclusion, Eligibilité à la Taxonomie,
Analyse ESG initiale – Best-in-Class

2^e focus ESG à la construction du portefeuille

1

Filtre quantitatifs

Critères défensifs
(volatilité, beta)

Critères de
performance (prix,
volume)

2

Analyse fondamentale

Analyse
macroéconomique,
quantitative et
qualitative

3

Analyse extra- financière

Analyse ESG
approfondie

Analyse ODD
d'impact et de
durabilité

4

Construction et suivi

Critères de
performance et de
risque (potentiel de
valorisation, risques
de marché,
liquidité...)



5 Notre fonds thématique et à impact : fonds article 9 légitime

L'**objectif d'investissement durable** du fonds au sens de l'article 9 du SFDR est de contribuer de manière significative et positive aux défis de la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Des objectifs concrets de gestion sont mis en place afin d'assurer que :

- toute valeur en portefeuille est issue de l'univers investissables et atteint une notation meilleure que celle de l'indice de référence ;
- les émissions de GES des valeurs en portefeuille atteignent une intensité moindre que celle de l'indice de référence ;
- le taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille est supérieur à 90% de l'actif net ;
- le taux d'investissement durable est au minimum à 90% de la poche couverte.

Les premiers filtres ESG sont mis en place afin d'exclure le « négatif » et d'assurer que les valeurs investissables ne soient pas préjudiciables à l'objectif d'investissement.

L'univers d'investissement est filtré selon :

- la politique d'exclusion, visant les entreprises impliquées dans les armes et comportements controversés, dans les combustibles fossiles, le tabac et le divertissement adulte
- l'éligibilité avec la Taxonomie,
- l'approche de sélectivité Best-in-Class excluant 20% d'entreprises les moins bien notées au sein du chaque secteur.

Les seconds filtres ESG sont mis en place afin de sélectionner le « positif » et assurer un investissement socialement responsable.

Notre stratégie va plus loin que la simple intégration des critères ESG et ODD, afin de :

- diminuer les risques, tels que le risque financier, de responsabilité et/ou de réputation, à travers les critères de controverses, de risques de durabilité et d'incidences négatives.
- saisir les opportunités en matière de développement durable, tenant compte de l'impact intentionnel, additionnel et mesurable de l'entreprise.

L'**analyse ESG approfondie** est spécifique pour chaque entreprise individuellement. Elle prend en compte +130 critères quantitatifs et qualitatifs basés sur la double matérialité et adopte une approche contextualisée et ciblée, selon le secteur et le type d'activité, avec un focus sur le pilier environnemental.

L'**analyse Carbone proactive** est fondée sur une vision globale des émissions de carbone induites et économisées.



1,6°C

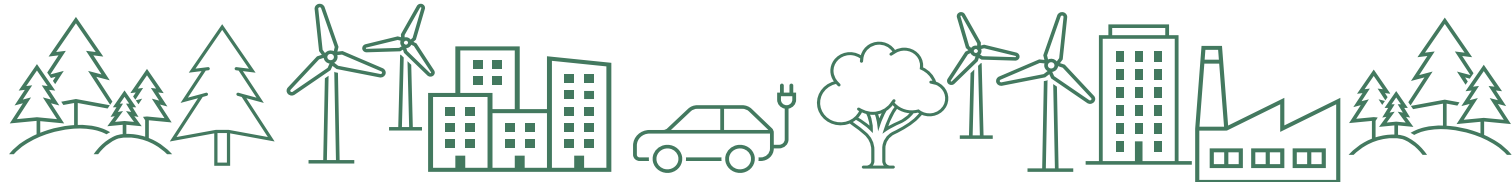
Température du fonds

Température du portefeuille

Pour ce calcul, nous nous appuyons sur la méthodologie de Carbone 4, acteur reconnu dans le domaine. Nous avons pris l'engagement de l'alignement avec l'Accord de Paris, et le **scénario de 2°C** de réchauffement en 2100.

Aujourd'hui, la composition du portefeuille permet d'atteindre un réchauffement de 1,6°C en 2100.

Afin de limiter notre impact négatif sur le réchauffement climatique, nous nous sommes engagés à veiller à ce que l'intensité des émissions scope 1,2 et 3 soit inférieure à celle de l'indice de référence.



L'analyse d'impact contient deux volets de la mesure de l'impact positif des entreprises :

- La contribution directe recherchant la corrélation fondamentale entre l'activité de l'entreprise investie et les ODD,
- La contribution indirecte, du fait de la démarche, du comportement et de la culture d'entreprise indépendamment de son activité proprement dite.

Le fonds est investi à **90% dans des valeurs durables**, avec un fort biais environnemental à minima 80%.

Nous calculons le **taux d'investissement durable** en interne en prenant en compte trois critères : la contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD), l'absence de préjudice significatif et une bonne gouvernance.

➤ **Contribution substantielle :**

Le calcul de durabilité distingue les objectifs environnementaux liés à l'eau propre (ODD 6), l'énergie propre (ODD 7), la consommation durables (ODD 12), la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et la biodiversité (ODD 15), et les objectifs sociaux liés à la santé humaine (ODD 3), la formation et une éducation de qualité (ODD 4), l'égalité entre les sexes (ODD 5), le travail décent (ODD 8), et la réduction des inégalités (ODD 10).

➤ **Absence de préjudice :**

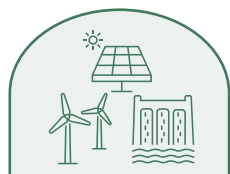
Un test est formulé afin d'assurer l'absence de préjudice des activités sur les objectifs environnementaux et sociaux. Les indicateurs du test sont contextualisés selon les secteurs d'activité, et exclue les entreprises qui affichent des résultats dans les 20% pires pour chaque indicateur regardé.

➤ **Bonne gouvernance :**

Une note minimale de 6/10 sur le pilier est nécessaire pour remplir ce critère et démontrer des bonnes pratiques de gouvernance (la gouvernance interne ESG, la composition des organes exécutifs et des comités etc.).

6 Nos thématiques d'investissement

Suivant la vocation du fonds, de contribution à la **transition écologique et énergétique**, nous avons défini **cinq thématiques d'investissement**. Toute valeur sélectionnée dans le portefeuille répond nécessairement à minima à une de ces thématiques durables.



**Production
d'énergie**



**Efficacité
énergétique**



**Economie
circulaire**



**Ressources
durables**



**Technologies
innovantes**



Production d'énergie



14

Nombre
d'entreprises*

Thématique d'investissement regroupant le solaire, l'éolien, la biomasse, le biogaz, le waste-to-energy ... La thématique est structurellement soutenue par les plans de relance, tels que RePowerEU, et la réglementation incitative.



31%

Pondération de la
thématique**



Part de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie

99,92 %



Intensité des émissions (Scope 1, 2 et 3)

317,51 TCO2 / M€ de CA



Empreinte des émissions (Scope 1, 2 et 3)

57,15 TCO2 / M€ investis



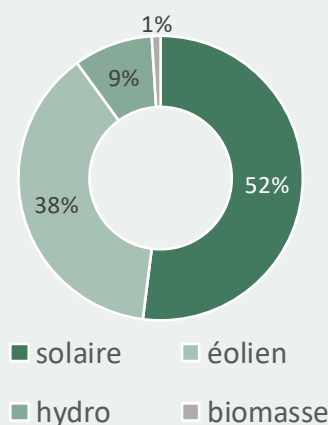
Emissions évitées (Scope 1, 2,3)*

- 1 812,22 TCO2



Quantité d'énergie RE produite*

3,08 GWh



* Pondérées par les capitalisations moyennes des entreprises investies, pour l'actif net investi par thématique

** Au 31/12/2022

Pourquoi investir dans la production de l'énergie renouvelable?

Les énergies renouvelables (ER) regroupent des énergies produites des sources naturelles qui se renouvellent à un rythme supérieur à celui de leur consommation, notamment celles provenant du soleil, du vent, de la chaleur de la terre, des marées... Ces sources considérées comme inépuisables, se distinguent des sources fossiles, dont la transformation, le transport et l'utilisation sont coûteux en émissions polluantes et dont les réserves diminuent.

La thématique s'inscrit dans un cadre réglementaire incitatif avec le REPowerEU et les divers projets législatifs visant la promotion des ER, tel que l'obligation d'installation de panneaux solaires sur les sites industriels ou résidentiels. Ainsi, l'UE prévoit un budget 2020-2030 d'environ 1000 Mds € axé sur la production de l'énergie renouvelable. Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act y prévoit 60 Mds €. Le marché mondial des ER est estimé en croissance annuelle de 6% (928 Mds \$ en 2017, estimé à 1500 Mds \$ en 2025).

Une de nos positions dans la thématique production d'énergie



- Leader du développement et de la génération d'énergie solaire en Europe du Sud
- 807 MWh d'électricité sous gestion et 2 057 MW avec les projets en construction
- Croissance du CA +78,5% en 2021 avec une marge d'EBIT de 50,5%

315

T CO2

Scope 1&2



4,2

GWh

Energie consommée



69

%

RE dans le mix



Investissement durable

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9/10

Contribution
significative

+



Absence de
préjudice

+

6/10

Bonne
gouvernance



Efficacité énergétique



9

Nombre
d'entreprises*

Thématique d'investissement regroupant les segments de rénovation (bâtiments, infrastructures...), mobilité durable ... La thématique est structurellement soutenue par les plans de relance, tels que les Plan Mobilité, Renovation Wave, et la réglementation incitative.



20%

Pondération de la
thématique**



Part de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie

100,00 %



Intensité des émissions (Scope 1, 2 et 3)

2 865,48 TCO2 / M€ de CA



Empreinte des émissions (Scope 1, 2 et 3)

594,38 TCO2 / M€ investis



Emissions évitées (Scope 1, 2,3)*

- 357,31 TCO2



Scope 3 emissions évitées*

- 348,59 TCO2

* Pondérées par les capitalisations moyennes des entreprises investies, pour l'actif net investi par thématique

** Au 31/12/2022

Pourquoi investir en efficacité énergétique ?

L'efficacité énergétique est l'un des axes prioritaires de la transition énergétique, permettant la réduction des émissions de GES et des polluants, d'exercer une moindre pression sur les ressources tout en stimulant l'économie ainsi que d'avoir une moindre dépendance énergétique. La thématique intéresse principalement les entreprises d'optimisation et de rénovation énergétique des logements, des équipements réduisant l'intensité énergétique et de la mobilité durable.

Plusieurs plans d'aide sont prévus afin de promouvoir le secteur tel que le SuperBonus110% en Italie et le plan de rénovation français prévoyant 7 Mds € d'aides. Au niveau européen, RenovationWave prévoit un budget de ~100 Mds € pour la rénovation des bâtiments publics et infrastructures sociales, et pour la décarbonisation du chauffage et du refroidissement. La thématique est en croissance structurelle avec les objectifs publics et privés de décarbonation.

Une de nos positions dans la thématique efficacité énergétique

Schneider
Electric

- A évité depuis 2018 l'émission de 358 M de tonnes de CO2 chez ses clients
- Met en place une stratégie Climat qui englobe toutes ses parties prenantes pour transformer sa chaîne d'activité à horizon 2030
- Portée par la majeure partie des plans d'investissement durable

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Investissement durable

-15,3

M T CO2

Scope 3



82

%

RE dans le mix



96

%

Déchets recyclés



8/10

Contribution
significative

+



Absence de
préjudice

+

9/10

Bonne
gouvernance



Economie circulaire



8

Nombre
d'entreprises*

Thématique d'investissement regroupant le recyclage, la conception éco-responsable, la consommation collaborative... La thématique est structurellement soutenue par les plans de relance et la réglementation incitative telle que le Plan d'action pour l'économie circulaire.



17%

Pondération de la
thématique**



Part de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie

47,33 %



Intensité des émissions (Scope 1, 2 et 3)

311,27 TCO2 / M€ de CA



Empreinte des émissions (Scope 1, 2 et 3)

264,15 TCO2 / M€ investis



Emissions évitées (Scope 1, 2,3)*

- 781,77 TCO2



Taux de recyclage

53,00 %

* Pondérées par les capitalisations moyennes des entreprises investies, pour l'actif net investi par thématique

** Au 31/12/2022

Pourquoi investir en économie circulaire ?

La thématique économie circulaire dépasse le simple segment du recyclage. Elle consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage. Elle repose sur des modes de conception, de production et de consommation qui prolongent de la durée de vie des produits, qui transforment leur usage et qui repensent leur fin de vie.

Plusieurs mesures incitatives nationales et européennes visent le secteur, notamment la loi française anti-gaspillage (AGEC), et la révision de la législation relative aux emballages et aux déchets d'emballages de novembre 2022. Ainsi, le plan de relance prévoit 200 M€ par an dédiés à l'économie circulaire. Depuis 2020, la thématique enregistre une croissance significative, avec la transformation des actifs vers les produits 100% recyclés et recyclables, les obligations et les crédits émis pour soutenir les projets ou les émetteurs circulaires.

Une de nos positions dans la thématique économie circulaire



- Une solution pour métamorphoser l'industrie très polluante du textile
- Une forte implication dans la dépollution des océans (recyclage des filets de pêche)
- Moins sensible que ses concurrents à une hausse des matières premières

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



Investissement durable

50

K T CO2

Scope 1&2



612,7

GWh

Energie consommée



95

%

RE dans le mix



10/10

Contribution
significative

+



Absence de
préjudice

+

8/10

Bonne
gouvernance



Ressources durables



7

Nombre
d'entreprises*

Thématique d'investissement regroupant les segments de la gestion durable des forêts et des cultures, bio-sourcing... La thématique est structurellement soutenue par les plans de relance, tels que Plan France relance et #EntrepreneursDu Vivant, et la réglementation incitative.



12%

Pondération de la
thématique**



Part de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie

39,86 %



Intensité des émissions (Scope 1, 2 et 3)

287,23 TCO2 / M€ de CA



Empreinte des émissions (Scope 1, 2 et 3)

252,07 TCO2 / M€ investis



Emissions évitées (Scope 1, 2,3)*

- 431,22 TCO2



Pourcentage des matières premières certifiées

48,89 %

* Pondérées par les capitalisations moyennes des entreprises investies, pour l'actif net investi par thématique

** Au 31/12/2022

Pourquoi investir en ressources durables ?

Avec une mobilisation en retard, la biodiversité et les ressources naturelles font face à un déficit de financement de plus de 4000 Mds \$ qui doit être comblé d'ici à 2050, afin d'éviter des érosions critiques voire irréversibles. Aujourd'hui, nous avons atteint seulement 133Mds\$ d'investis. En dehors de l'investissement dans la biodiversité, la thématique regroupe des entreprises de gestion durable des forêts, de l'agriculture régénérative, de la chimie verte, etc.

La gestion durable des ressources naturelles offre une meilleure résistance aux risques climatiques et des marges de profits plus élevées. La thématique s'inscrit dans un cadre incitatif avec un budget de 8 Mds € dédié au développement rural durable sur le plan européen, et plusieurs programmes nationaux, tels que le Plan France Relance et #EntrepreneursDuVivant visant l'indépendance alimentaire et la transition agroécologique. Ainsi, l'Inflation Reduction Act, aux Etats-Unis, réserve 20 Mds \$ pour des « pratiques agricoles intelligentes face au climat ».

Une de nos positions dans la thématique ressources durables



SCA

- Plus grande forêt privée d'Europe avec 2,6M d'hectares
- Abrite 20% de la production d'énergie éolienne suédoise
- Ses forêts absorbent 10% des émissions suédoises liées aux énergies fossiles

15 VIE TERRESTRE



300

K T CO2

Scope 1&2



87

GWh

Energie consommée



73

%

RE dans le mix



Investissement durable

10/10

Contribution
significative

+



Absence de
préjudice

+

7/10

Bonne
gouvernance



Technologies innovantes



6

Nombre
d'entreprises*



10%

Pondération de la
thématique**

Thématique d'investissement regroupant les segments de la digitalisation, la fibre, des technologies intelligentes, etc. La thématique est structurellement soutenue par les plans de relance, tels que Digital Europe et Horizon Europe, et la réglementation incitative.

	Part de chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie	100,00	%
	Intensité des émissions (Scope 1, 2 et 3)	151,87	TCO2 / M€ de CA
	Empreinte des émissions (Scope 1, 2 et 3)	32,88	TCO2 / M€ investis
	Emissions évitées (Scope 1, 2,3)*	-	9,08 TCO2
	Énergies renouvelables dans le mix énergétique	44,28	%

* Pondérées par les capitalisations moyennes des entreprises investies, pour l'actif net investi par thématique

** Au 31/12/2022

Pourquoi investir en technologies innovantes ?

La thématique des technologies innovantes regroupe les entreprises de la transition digitale avec un axe de développement durable, et de développement environnemental. Dans ce sens, sont visées les entreprises de digitalisation, de réseaux, des infrastructures de télécommunication, de fibre optique, etc.

La thématique s'inscrit dans un cadre réglementaire européen particulièrement incitatif visant l'intersection des transitions écologique et digitale, avec plusieurs plans, tels que HorizonEurope prévoyant 95,5 Mds €, dont 70% sont dédiés aux PME. Les autres plans tels que DigitalEurope, les Plan Digitalisation et Green Deal européen mobilisent 372 Mds € pour le développement et innovation technologiques. Le secteur est aussi soutenu par la direction générale du Trésor, avec un engagement depuis 2020 à y consacrer 6 Mds € à travers l'initiative Tibi.

Une de nos positions dans la thématique technologies innovantes

ASML

- Leader indiscutable de la fourniture d'équipements clés pour les fabricants de puces électroniques avec 60% des parts du marché mondial.
- L'activité correspond parfaitement à la thématique « digitalisation ».

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Investissement durable

36

K T CO2

Scope 1&2



72

%

RE dans le mix



77

%

Déchets recyclés



7/10

Contribution
significative

+



Absence de
préjudice

+

7/10

Bonne
gouvernance

Vos interlocuteurs



Edwin Faure

Directeur de la Gestion

+33 1 78 91 79 00
+33 6 45 30 41 10

e.faure@phhgestion.com



Hugo Priou

Responsable ISR
chez Dôm Finance

+33 1 45 08 77 50
+33 6 74 43 35 75

hugo.priou@dom-finance.fr



Jana Todorovic

Doctorante ESG

+33 1 78 91 79 00
+33 6 60 94 31 34

j.todorovic@phhgestion.com



Thomas Soussan

Responsable du
développement commercial

+331 78 91 79 00
+33 7 86 72 90 74

t.soussan@phhgestion.com

Avertissement

Ce document d'information non-contractuel est réservé à des investisseurs professionnels au sens de la MIF. Une attention particulière a été portée quant à la nature claire et non-trompeuse des informations fournies dans le présent document. Le fonds présenté dans ce document a été autorisé à la commercialisation en France. Aucune action n'a été entreprise pour permettre la commercialisation de ce fonds dans une quelconque autre juridiction dans laquelle une telle action serait nécessaire.

Les données chiffrées, commentaires et analyses présentés reflètent le sentiment de Dôm Finance et Philippe HOTTINGUER Gestion sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de leur expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Du fait des risques d'ordre économique et boursier, il ne peut être donné aucune assurance que le fonds présenté atteindra son objectif. La valeur des parts peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il appartient à chaque investisseur de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui lui ont été fournies, à sa propre analyse des risques, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés en la matière. En conséquence, Dôm Finance et Philippe HOTTINGUER Gestion ne sauraient être tenus pour responsable de l'utilisation qui peut en être faite. Dans la mesure permise par les lois et réglementations applicables aux instruments financiers, Dôm Finance et Philippe HOTTINGUER Gestion décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, en cas de perte directe ou indirecte, résultant de l'utilisation de ce document ou de son contenu.

Le prospectus de l'OPCVM doit être porté à la connaissance du souscripteur potentiel préalablement à tout investissement. Comme toute la documentation réglementaire y afférent, ce document, qui comprend notamment la présentation des risques encourus, est disponible sur le site Internet de Dôm Finance (www.dom-finance.fr) ou de Philippe HOTTINGUER Gestion (www.phhgestion.com), ou sur simple demande auprès d'un de nos services commerciaux. Les informations présentées ne constituent ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement, ni une offre de produits ou de services pouvant être assimilée à un appel public à l'épargne, ou à une activité de démarchage ou de sollicitation à l'achat ou à la vente d'OPCVM ou de tout autre produit de gestion ou d'investissement. Ces informations peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Dôm Finance et Philippe HOTTINGUER Gestion sont des marques déposées. Ce document est la propriété de Dôm Finance et Philippe HOTTINGUER Gestion. Toute utilisation de ce document non-conforme à sa destination, toute diffusion totale ou partielle à des tiers est interdite, sauf accord exprès de Dôm Finance ou Philippe HOTTINGUER Gestion. La responsabilité de Dôm Finance et Philippe HOTTINGUER Gestion, de leurs filiales ou de leurs préposés ne saurait être engagée du fait d'une utilisation, d'une diffusion totale ou partielle de ce document non-conforme à sa destination. Toute reproduction totale ou partielle de ce document, des logos, des marques ou de tout élément figurant sur ce document est interdite sans autorisation préalable de Dôm Finance et Philippe HOTTINGUER Gestion. De même, tout droit de traduction, d'adaptation et de reproduction partielle ou totale est interdit sans leur consentement.